

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

**Déclaration de Maladie : N° P19-0014155**

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 9616 Société : 203597

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : ..... Date de naissance : .....

Adresse : .....

Tél. : ..... Total des frais engagés : ..... Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : 04/04/2024

Nom et prénom du malade : Khalid Saïd Age : .....

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : Conjipation Asplénie

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : .....

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : ..... Le : ..... / ..... / .....

Signature de l'adhérent(e) : .....

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : [contact@mupras.com](mailto:contact@mupras.com)
- Prise en charge : [pec@mupras.com](mailto:pec@mupras.com)
- Adhésion et changement de statut : [adhesion@mupras.com](mailto:adhesion@mupras.com)

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

**MUPRAS** : Centre Alial Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Alial Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge  
Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - [www.mupras.com](http://www.mupras.com)

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
05/04/24	24	A	100	Signature et cachet du Médecin
05/04/24	24	100	100	Signature et cachet du Médecin

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 m. M. Tranche 2 Res. Panorama ag. 1 Bloc 3 - 20640 Ahl Loghlan 07 66 60 21	5-4-24	243.30

## ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
 SECRETARIAT M. 4 Mag. 9, Bd Ahd Alqadim 1 <sup>er</sup> Tranche Casablanca - Tél. : 05 22 75 49	07/04/20	01/50	571,50 DT

## AUXILIAIRES MEDICAUX

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Début d'exécution
				Fin d'exécution
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000	G 21433552 00000000		Coefficient des travaux
D 00000000 35533411	B 00000000 11433553			Montants des soins
				Date du devis
				Date de l'exécution

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

**VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION**

- Diabétologie
- Nutrition diabétique
- Omnipraticien
- D.U diabétologie Faculté de Médecine Fes
- D.U nutrition Faculté de Médecine Casablanca
- Echographie - ECG



- أمراض السكري
- الحمية و التغذية
- الطب العام
- دبلوم جامعي في السكري كلية الطب فاس
- دبلوم جامعي في الحمية و التغذية كلية الطب الدار البيضاء
- الفحص بالصدى - تخطيط القلب

Casablanca, Le :

05/04/2024

Mr Kana Sidi

97.60

1) No b/s 2 - 2

0 - 0 - 1 mois (

66.7

2) Diphala 2 - 1

Pharmacie HASSAN  
Imm. M. Tranche 2 Rés. Panorama  
Mag. 1 Bloc 3 - 20640 Aïn Lohlam  
T. 0522 26 60 21

79.20 pris

1 - 0 - 1

3) Toxip 2

2 - 0 - 2

243.30

(n) Nihra

عمارة 1 شقة رقم 3 الطابق السفلي حي الأزهار مدینتی سیدی البرنوصی - الدار البيضاء

الهاتف الثابت: 06 73 23 18 28 - المحمول: 05 22 74 63 16

# NOCOL®

**COMPOSITIONS :**

Simvastatine (DCI) .....

1 comprimé pelliculé

20 mg

Excipients q.s.

Simvastatine (DCI) .....

40 mg

Excipients q.s.

**FORME ET PRÉSENTATIONS**

Comprimé pelliculé à 20 mg : Boîtes de 30 et 60.

Comprimé pelliculé à 40 mg : Boîtes de 30 et 60.

**CLASSE PHARMACO-THERAPEUTIQUE**

Hypolipidémiant, inhibiteur de l'HMG Co-A réductase (système cardiovasculaire).

**INDICATIONS THERAPEUTIQUES**

- Prévention des complications cardiovasculaires chez les patients ayant des antécédents de maladie coronaire avérée, d'accident vasculaire cérébral, d'artéropathie périphérique avec ou sans hyperlipidémie associée.
- Prévention des complications cardiovasculaires chez les patients diabétiques sans antécédents coronariens ni cérebro-vasculaires ayant un haut risque cardiovasculaire avec au moins un des facteurs de risque suivants (hypertension, âge > 65 ans, créatinine élevée, tabagisme présent ou passé), avec ou sans hyperlipidémie associée.
- Dans les études cliniques 4S et HPS, le traitement par simvastatine a permis de réduire significativement la mortalité totale, le risque d'événements coronaires graves et les accidents vasculaires cérébraux ischémiques.
- Hypercholestérolémies pures (type II a) ou mixtes (type II b et III) en complément d'un régime adapté et assidu. Pour ces indications, la poursuite du régime est toujours indispensable. Remarque : Hypertriglycéridémie isolée (types I, IV et V) : la simvastatine n'est pas indiquée.

**CONTRE-INDICATIONS**

Ce médicament ne doit pas être utilisé dans les cas suivants :

**Absolues :**

- Hypersensibilité à l'un des constituants du médicament.
- Affection hépatique évolutive, élévation prolongée des transaminases.
- Itraconazole, kétocozaole, antiprotéases et de laviridine ( cf Interaction).
- Femme qui allaita.

**Relatives :**

- Fibrates.
- Jus de pamplemousse.

**En cas de doute, il est indispensable de demander l'avis de votre médecin ou de votre pharmacien.****MISES EN GARDE ET PRÉCAUTIONS D'EMPLOI****Utiliser ce médicament avec précaution en cas de :**

- Le risque d'effets indésirables, en particulier hépatiques et musculaires, augmentant avec la dose, une évaluation précise du rapport efficacité/sécurité sera effectuée avant d'avoir recours à de fortes posologies, notamment 80 mg.
- La découverte d'une grossesse survenue sous traitement par NOCOL nécessite d'interrompre le traitement (grossesse/allaitement)
- En raison de la présence de lactose, ce médicament est contre-indiqué en cas de galactosémie congénitale, de syndrome de malabsorption du glucose et du galactose, ou de déficit en lactase.

**Surveillance des tests hépatiques :**

- Comme pour d'autres médicaments hypolipidémiant, des élévations modérées (inférieures à 3 fois la limite supérieure des valeurs normales) des transaminases sériques ont été signalées lors d'un traitement par la simvastatine. Ces élévations, survenues peu de temps après l'instauration du traitement, ont été souvent transitoires et ne se sont accompagnées d'aucune symptomatologie clinique. L'interruption du traitement n'a pas été nécessaire. Une élévation des transaminases supérieure à 3 fois la normale doit conduire à l'arrêt du traitement. Il est recommandé de pratiquer des tests fonctionnels hépatiques avant le début du traitement, puis ensuite si indiqué cliniquement. Chez les patients dont la dose est augmentée à 80 mg, des tests supplémentaires devront être pratiqués avant l'ajustement posologique, 3 mois après l'ajustement à 80 mg, puis périodiquement ensuite (par exemple, 2 fois par an pour la première année de traitement).
- Une attention particulière sera portée aux patients dont les transaminases augmentent ; chez ces patients, les dosages devront être répétés rapidement puis effectués plus fréquemment par la suite. Une élévation des transaminases, en particulier au-delà de 3 fois la limite supérieure de la normale et si cette élévation persiste, doit conduire à l'arrêt du traitement.
- La simvastatine doit être utilisée avec précaution chez les patients consommant d'importantes quantités d'alcool et/ou présentant un antécédent de maladie hépatique.

**Effets musculaires :**

- Des élévations légères et transitoires des taux plasmatiques de créatine phosphokinase (CPK) d'origine musculaire sont communément observées chez les patients recevant de la simvastatine, mais elles n'ont habituellement pas de retentissement clinique.
- Le traitement par les inhibiteurs de l'HMG Co-A réductase s'associe rarement à la survenue d'atteintes musculaires. Devant des signes cliniques évocateurs (douleur musculaire inexplicable, sensibilité douloreuse ou faiblesses musculaire), un dosage de la CPK d'origine musculaire sera pratiqué.
- Une atteinte musculaire peut être évoked chez tout patient présentant des myalgies diffuses, une sensibilité musculaire douloreuse et/ou une élévation importante de la CPK d'origine musculaire (taux supérieurs à 5 fois la normale). Dans ces conditions, le traitement doit être arrêté.
- Le risque et la sévérité de l'atteinte musculaire avec les inhibiteurs de l'HMG Co-A réductase sont augmentés par l'association à des médicaments qui peuvent entraîner des atteintes musculaires lorsqu'ils sont administrés seuls, tels que les fibrates.
- Des rhabdomyolyses sévères avec insuffisance rénale aiguë secondaire à la myoglobine ont été rapportées.
- Le traitement par inhibiteur de l'HMG Co-A réductase devra être interrompu ou arrêté en cas de survenue d'un facteur prédisposant à l'apparition d'une insuffisance rénale, secondaire à une rhabdomyolie (infection aiguë sévère, hypotension, intervention chirurgicale majeure, traumatisme majeur, perturbations métaboliques, endocrinologiques ou électrolytiques sévères, épilepsie, etc.).
- La simvastatine est métabolisée par l'isoenzyme 3A4 du cytochrome P450. La simvastatine avec d'autres médicaments qui ont un métabolisme avec les inhibiteurs de l'HMG Co-A réductase peuvent être augmentées de façon importante.

**Utilisation chez l'enfant :**

La sécurité d'emploi et l'efficacité chez l'enfant n'ayant d'expérience suffisante à ce jour chez des enfants souffrant d'insuffisance rénale, il n'existe pas d'information sur l'utilisation chez le sujet âgé.

En l'absence d'étude de tolérance spécifique à cet âge, surveillance clinique et biologique étroite.

**INTERACTIONS MEDICAMENTEUSES****Associations contre-indiquées :**

- Antiprotéases (amprénavir, indinavir, neflavir, ritonavir, diminution du métabolisme hépatique de l'hydrochlorothiazide)

- Itraconazole, kétocozaole (par extrapolation à partir de la diminution du métabolisme hépatique de l'hydrochlorothiazide).

- Delavirdine : risque majoré d'effets indésirables (dose-dépendants) à type de rhabdomyolyse (diminution du métabolisme hépatique de l'hydrocholestérolémiant). Utiliser une autre statine.

chez l'enfant. De plus, il n'existe pas

visagé après 70 ans que sous une

pendants) à type de rhabdomyolyse

pendants) à type de rhabdomyolyse

certains sucres

DUPHALAC peut contenir de petites quantités de sucre du lait (lactose), de galactose, d'épilactose ou de fructose (voir section Précautions d'emploi).

### 3. COMMENT PRENDRE DUPHALAC 10 g/15 ml, solution buvable en sachet ?

Veillez à toujours prendre ce médicament en suivant exactement les indications de votre médecin ou pharmacien. Vérifiez auprès de votre médecin ou pharmacien en cas de doute.

#### Posologie

##### Constipation :

Ce médicament peut être administré en une prise par jour, par exemple au petit déjeuner ou en deux prises par jour.

En fonction de votre réponse au traitement, la dose initiale peut être ajustée pour atteindre la dose d'entretien. Plusieurs jours (2 à 3) peuvent être nécessaires avant que le traitement n'agisse.

Elle est en moyenne :

##### Adultes et adolescents :

- Traitements d'attaque : 1 à 3 sachets par jour.
- Traitements d'entretien : 1 à 2 sachets par jour.

##### Enfants de 7 à 14 ans :

- Traitements d'attaque : 1 sachet par jour.

Si une diarrhée se manifeste, diminuer la posologie.

Pour un dosage adapté chez les nourrissons et les enfants jusqu'à 7 ans, DUPHALAC flacon doit être utilisé.

##### Utilisation chez les enfants et les adolescents

Chez le nourrisson et l'enfant, la prescription de DUPHALAC doit être exceptionnelle car elle peut entraîner le fonctionnement normal du réflexe d'exonération.

Ne pas donner DUPHALAC aux enfants (<14 ans) sans avoir consulté un médecin pour une prescription et sans surveillance étroite.

##### Encéphalopathie hépatique

Dans tous les cas, la dose idéale est celle qui conduit à deux selles molles par jour.

Utilisation chez les adultes: la posologie moyenne est de 1 à 2 sachets 3 fois par jour.

Utilisation chez les enfants et les adolescents n'est disponible pour le traitement des enfants jusqu'à 18 ans) atteints d'une encéphalopathie.

##### Mode d'administration

Voie orale.

Prenez les doses chaque jour, aux mêmes heures.

Le coin du sachet de DUPHALAC doit contenir pris immédiatement. Avalez le médicament rapidement, sans le conserver dans votre bouche.

DUPHALAC peut être pris pur ou dilué dans une boisson.

#### Durée de traitement

La durée du traitement varie en fonction de la symptomatologie.

##### Si vous avez pris plus de DUPHALAC

buvable en sachet que

En cas de surdosage, il peut y avoir

douleurs abdominales parfois

Si vous avez pris plus de

n'auriez dû, consultez votre

pharmacien.

##### Si vous oubliez de prendre

10 g/15 ml, solution buvable

Si vous oubliez de prendre

DUPHALAC, ne vous inquiétez pas, la

prochaine dose à l'heure suivante

pas de dose double pour ce

que vous avez oublié de prendre.

Si vous avez d'autres questions

à propos de ce médicament, demandez

d'informations à votre médecin

ou à votre pharmacien.

### 4. QUELS SONT LES EFFETS INDESIRABLES POSSIBLES ET EVENTUELS ?

Comme tous les médicaments, ce médicament peut provoquer des effets indésirables, mais ils ne surviennent pas systématiquement chez tout le monde.

Les effets indésirables suivants ont été rapportés :

Très fréquents (ils affectent plus d'1 personne sur 10 utilisant ce médicament)

• Diarrhées.

Fréquents (ils affectent jusqu'à 1 personne sur 10 utilisant ce médicament)

• Flatulence (ballonnement).

• Nausées.

• Vomissement.

• Douleur abdominale.

Peu fréquents (ils affectent jusqu'à 1 personne sur 100 utilisant ce médicament)

• Déséquilibre électrolytique provoqué par la diarrhée.

Les effets peuvent survenir en début de traitement, mais aussi après quelques jours.

Il existe des effets secondaires supérieurs à la posologie recommandée, tels que les douleurs abdominales et des diarrhées.

Les effets secondaires peuvent survenir pendant une période de temps, mais également en cas d'encéphalopathie. Un déséquilibre électrolytique peut apparaître du fait de la diarrhée.

REF 03/09/2004  
01/03/2004

DUPHALAC 10g/15ML  
SACHET 820

P.P.V : 66DH70

6 118000 010487



15/03/2004  
disponibilité  
La date  
19/03/2004

Fabriqué  
Mayo  
QI-Zen



# TOXICARB®

Complément Alimentaire à base de : Charbon activé-Extraits de fenouil- Carvi

## FORME ET PRESENTATIONS

**TOXICARB®**, boîte de 30 gélules en blisters

## COMPOSITION QUALITATIVE ET QUANTITATIVE

### **TOXICARB®**

Charbon Activé .....	180mg
Extrait sec de Fenouil .....	60mg
Extrait sec Carvi .....	60mg
Gélules en gélatine	

## PROPRIÉTÉ

**TOXICARB** est composé essentiellement du charbon végétal activé, les extraits secs de fenouil et de Carvi. Formulé à base d'actifs naturels, **TOXICARB** aide efficacement à :

- Lutter contre le ballonnement et gaz intestinaux grâce au pouvoir de surface absorbant du charbon activé.
- Faciliter la digestion et agir contre la flatulence en présence de l'extrait de Fenouil.
- Lutter contre les problèmes des spasmes intestinaux grâce aux bienfaits des extraits naturels de carvi.

## CONSEILS D'UTI

À prendre de préférence

## PRÉCAUTIONS

Afin d'éviter d'éventuellement à votre pharmacien de

- À utiliser en complément
- Respecter la dose journalière
- Tenir hors de portée des enfants
- Conserver dans un endroit sec et à l'abri de la lumière

LOT : 023  
PER : 10-26  
PPC : 79.00 DH



C.E.S: Immunologie, Hématologie, Parasitologie & Mycologie, Bactériologie & Virologie, Biochimie Clinique, Biologie de la reproduction.

## Facture/Honoraires

ICE: 001591621000046

Casablanca , le 04/04/2024

Dossier N° 040424-044      du      04/04/2024

Dr : REDA EYAME

Patient :Mr KANA Said

Analyses	Valeur en B	Montant
Glycémie à jeun	30	38,10
Hémoglobine Glyquée HbA1c (BIORAD-HPLC)	80	101,60
Triglycérides	60	76,20
Cholestérol total	30	38,10
Antigène spécifique de la prostate Totale	250	317,50
<b>Total B</b>	<b>450</b>	<b>571,50</b>
<b>APB</b>	<b>1,0</b>	<b>0,00</b>
<b>Total</b>		<b>571,50</b>

Arrêtée la présente note d'honoraire à la somme de : **Cinq cent soixante-et-onze dirhams 50 centimes\*\*\***

Opération bénéficiant de l'exonération à la TVA sans bénéfice du droit de déduction conformément à l'article 91-VI-1° du code Général des Impots.

LABORATOIRE AL AZHAR D'ANALYSES MEDICALES  
Secrétariat  
Tun. 4 Mag. 9, Bd Abl. Loghiham 1<sup>er</sup> Trancé  
Al Azhar - Casablanca - Tél. : 05 22 75 45  
INPE : 093061083

# مختبر الأزهر للتحاليل الطبية

## LABORATOIRE AL AZHAR D'ANALYSES MÉDICALES

Immunologie - Hormonologie - Hématologie - Parasitologie  
& Mycologie - Bactériologie & Virologie - Biochimie Clinique,  
Biologie de la reproduction



Dr LAHLOU OMAR

Médecin Biologiste  
ANCIEN INTERNE AU C.H.U DE  
SANTANDER - ESPAGNE

Demandé par Dr. : REDA EYAME

Casablanca

Examen du : 04/04/2024

Heure Pvt : 16:09:00

Édité le : 04/04/2024

Mr KANA Said

Code Patient : 18-08839

Réf : 040424-044

Age : 57 ans



Page : 1/1

## Compte rendu d'analyses

### BIOCHIMIE

Glycémie à jeun	:	0,93 g/l	Valeurs Usuelles ( 0,7 - 1,15 )	Antériorité 1,11 (02/06/23) 1,03 (15/02/22) 0,99 (13/08/20) 1,05 (05/08/19)
Hémoglobine Glyquée HbA1c (BIORAD-HPLC)	:	5,50 %		5,70 (02/06/23)
Chez un sujet non Diabétique la valeur usuelle est < 6,4				
Interprétation chez le Diabétique:				
4 - 6 : Métabolisme moyen et diabétique stabilisé				
6 - 8 : Métabolisme équilibré				
>8 : Métabolisme mal équilibré et diabétique insuffisamment contrôlé				
Triglycérides	:	0,84 g/l		
European Society of Cardiology proposent d'envisager un traitement spécifique au delà de 2g/l chez des patients à haut risque cardiovasculaire.				
GSLA : valeurs d'alerte >1,75 g/l				
Cholestérol total	:	2,12 g/l	( 1,55 - 2 )	2,24 (02/06/23)

### MARQUEURS SERIQUES

PSA Totale	:	1,15 ng/ml	Valeurs Usuelles	Antériorité 0,39 (15/02/22)
(EC) Pour sujet de moins que 70 ans la valeur de référence < 5 ng/ml				
Pour sujet de plus que 70 ans la valeur de référence < 6.5 ng/ml				

Nous vous remercions de votre confiance

LABORATOIRE AL AZHAR D'ANALYSES MÉDICALES  
Dr LAHLOU OMAR  
Médecin Biologiste  
1<sup>re</sup> étage, 1<sup>re</sup> tranche  
Immeuble n°4 mag n° 9, Bd Ahl loghla Al Azhar, Casablanca - Tél. : 05 22 75 49 87  
Casablanca - Tel. : 05 22 75 49 87